



CABINET RÉGNIÉ & ASSOCIÉS

Audit – Commissariat aux comptes

Avenue Thomas Edison – BP 50035- Téléport 4 - Futuropolis 6
86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX

Tél. : 05 49 88 02 17

E-mail : audit@regnie-audit.fr

Pierre-Antoine RÉGNIÉ

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Habilitation à certifier les informations
en matière de Durabilité

ASSOCIATION TUTELAIRE DE LA REGION CENTRE OUEST

SIRET : 350 363 586

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Ce rapport contient 16 pages



**commissaire
aux comptes**

S.A.R.L. Cabinet Régnié & Associés Audit Conseil au capital de 125 024 €

SIRET : 378 866 206 00030 – RCS POITIERS – FR63 378 866 206

Société d'Expertise Comptable et Commissaire aux Comptes

Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et listes 1 et 2 de la Haute Autorité de l'Audit

ASSOCIATION TUTELAIRE DE LA REGION CENTRE OUEST

SIRET : 350 363 586

Siège social : 13 rue Carnot
37160 DESCARTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association Tutélaire de la Région Centre Ouest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ATRC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment analysé :

- Les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre.

A ce titre, nos travaux ont porté sur l'analyse de la bonne application du principe d'indépendance des exercices.

Nous avons validé la conformité de ces méthodes avec les règles du plan comptable général.

- Les estimations comptables importantes.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- La présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à vérifier que les états de synthèse et l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

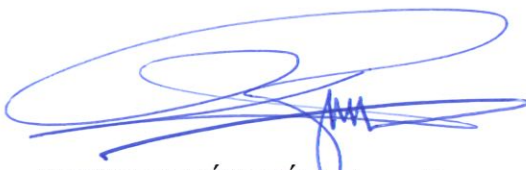
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chasseneuil - Futuroscope,
Le 17 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.

CABINET RÉGNIÉ & Associés
P.A. RÉGNIÉ
Commissaire aux Comptes

Bilan association médico-social ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	27 097,66	27 097,66		1 868,37	- 1 868
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	120 698,53		120 698,53	120 698,53	
Constructions	482 794,11	40 106,17	442 687,94	460 390,40	- 17 702
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	717 997,48	391 219,96	326 777,52	163 778,22	162 999
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	3 003,63		3 003,63	3 003,63	
Autres	2 514,60		2 514,60	2 514,60	
TOTAL (I)	1 354 106,01	458 423,79	895 682,22	752 253,75	143 428
Compte de liaison					
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	68 641,91		68 641,91	82 078,82	- 13 437
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	109 826,09		109 826,09	117 354,53	- 7 528
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 426 248,46		1 426 248,46	1 390 883,19	35 365
Charges constatées d'avance	32 848,40		32 848,40	29 600,43	3 248
TOTAL (II)	1 637 564,86		1 637 564,86	1 619 916,97	17 648
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	2 991 670,87	458 423,79	2 533 247,08	2 372 170,72	161 076

Bilan association médico-social ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	188 553,08	192 697,08	- 4 144
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	1 208 047,29	976 689,20	231 358
. dont réserves sous gestion propre			
. Réserves des activités sociales et médico-sociales	22 285,41	59 034,58	- 36 749
. Autres			
Report à nouveau	-293 292,80	-271 222,43	- 22 070
. dont report à nouveau sous gestion propre			
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales	535 520,94	601 456,27	- 65 935
Excédent ou déficit de l'exercice	167 291,00	102 459,22	64 832
. dont résultat sous gestion propre			
. dont résultat des activités sociales et médico-sociales			
Situation nette (sous total)	1 828 404,92	1 661 113,92	167 291
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 828 404,92	1 661 113,92	167 291
Comptes de liaison			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	206 206,71	226 709,39	- 20 503
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 488,14	57 139,14	- 17 651
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	423 834,12	403 119,78	20 714
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	35 313,19	24 088,49	11 225
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	704 842,16	711 056,80	- 6 215
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	2 533 247,08	2 372 170,72	161 076

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

Compte de résultat association médico-social ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico- sociales				
. Ventes de prestations de services	595 225,43	550 037,25	45 188	8,22
. dont parrainages				
. dont prestations relatives aux activités sociales et medico- sociales				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	7 243,00	7 243,00		0,00
. Contributions des autorités de tarification relatives aux Activités sociales et medico-sociales	2 729 899,88	2 523 948,04	205 952	8,16
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortissements, dépréciations et provisions		37 821,70	- 37 822	-100
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	12 240,31	2,88	12 237	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	3 344 608,62	3 119 052,87	225 556	7,23
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	525 492,49	516 442,69	9 050	1,75
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	194 000,43	191 957,82	2 043	1,06
Salaires	1 827 900,75	1 724 633,39	103 267	5,99
Cotisations sociales	565 558,88	522 023,59	43 535	8,34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 932,26	51 372,11	1 560	3,04
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 505,76	782,70	1 723	220,14
Total des charges d'exploitation (II)	3 168 390,57	3 007 212,30	161 178	5,36
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	176 218,05	111 840,57	64 377	57,56
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 917,99	2 541,73	- 624	-24,54
Reprises sur provisions et dépréciations				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 917,99	2 541,73	- 624	-24,54

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	9 013,04	9 646,18	- 633	-6,56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	9 013,04	9 646,18	- 633	-6,56
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-7 095,05	-7 104,45	9	0,13
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	169 123,00	104 736,12	64 387	61,48
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		996,35	- 996	-100
Reprises sur provisions et dépréciations				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)		996,35	- 996	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 800,00	3 241,25	- 1 441	-44,47
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 800,00	3 241,25	- 1 441	-44,47
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 800,00	-2 244,90	445	19,82
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	32,00	32,00		0,00
Total des produits (I + III + IV)	3 346 526,61	3 122 590,95	223 936	7,17
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 179 235,61	3 020 131,73	159 104	5,27
EXCEDENT OU DEFICIT	167 291,00	102 459,22	64 832	63,28
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'Association Tutélaire de la Région Centre Ouest (A.T.R.C.) a pour objet d'assurer la protection, la personne et la sauvegarde des biens des handicapés et incapables mineurs ou majeurs, de toutes origines, après y avoir été nommée par le juge compétent

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 755 498,00 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 167 291,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexe aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	42 535		15 437	27 098
Immobilisations corporelles	1 216 934	196 361	91 805	1 321 490
Immobilisations financières	5 518			5 518
TOTAL	1 264 987	196 361	107 242	1 354 106

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	40 667	1 868	15 437	27 098
TOTAL I	40 667	1 868	15 437	27 098
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	22 404	17 702		40 106
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	59 528	17 398	23 557	53 368
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	390 136	15 964	68 247	337 852
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	472 067	51 064	91 805	431 326
TOTAL GENERAL (I+II)	512 734	52 932	107 242	458 424

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 004		3 004
Autres créances	2 515		2 515
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	68 642	68 642	
Autres créances	109 826	109 826	
Charges constatées d'avance	32 848	32 848	
TOTAL	216 835	211 316	5 518

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	74 361
TOTAL	74 361

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Suivi des fonds associatifs et des résultats

Variation des fonds propres	Solde au début de l'exercice	Affectations	2025	Solde à la fin de l'exercice
Fonds de dotation associatif	192 697,08			188 553,08
Châtellerault	94 225,28	-4 144,00		90 081,28
Descartes	98 471,80			98 471,80
Réserve affectée à l'investissement	774 577,00			949 489,68
Châtellerault	274 445,43	174 912,68		449 358,11
Descartes	500 131,57			500 131,57
Réserve de compensation	162 011,06			218 456,47
Châtellerault	162 011,06	56 445,41		218 456,47
Descartes	0,00			0,00
Réserve de compensation des déficits	46 749,17			10 000,00
Châtellerault	0,00			0,00
Descartes	46 749,17	-36 749,17		10 000,00
Réserve de compensation des amortissements	40 101,14			40 101,14
Châtellerault	26 475,62			26 475,62
Descartes	13 625,52			13 625,52
Réserve affectée à la couverture du FDR	12 285,41			12 285,41
Châtellerault	0,00			0,00
Descartes	12 285,41			12 285,41
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-16 793,00			-16 793,00
Châtellerault	0,00			0,00
Descartes	-16 793,00			-16 793,00
Résultats sous contrôle de tiers financeur	189 542,09			156 640,10
Châtellerault	271 690,77	-221 231,34		50 459,43
Descartes	-82 148,68	188 329,35		106 180,67
Excédents affectés aux mesures d'exploit	411 914,18			406 795,36
Châtellerault	138 574,54	24 881,18		163 455,72
Descartes	273 339,64	-30 000,00		243 339,64
Report à nouveau déficitaire	0,00			-27 914,52
Châtellerault	0,00			0,00
Descartes	0,00	-27 914,52		-27 914,52
Dépenses inopposables aux financeurs	-254 429,43			-276 499,80
Châtellerault	-54 926,39	-22 070,37		-76 996,76
Descartes	-199 503,04			-199 503,04
Résultat de l'exercice	102 459,22			167 291,00
Châtellerault	8 793,56	-8 793,56	73 320,10	73 320,10
Descartes	93 665,66	-93 665,66	93 970,90	93 970,90
TOTAL	1 661 113,92	0,00	167 291,00	1 828 404,92

Provisions règlementées	0,00			0,00
Châtellerault	0,00			0,00
Descartes	0,00			0,00
TOTAL FONDS PROPRES	1 661 113,92		167 291,00	1 828 404,92

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	206 207	22 551	94 425	89 231
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	39 488	39 488		
Dettes fiscales et sociales	423 834	423 834		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	35 313	35 313		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	704 842	521 187	94 425	89 231

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	1 310
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	360 471
Autres dettes	35 313
TOTAL	397 094

Annexe aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 140 E.

Tableaux de passage des comptes administratifs aux comptes sociaux

ATRC CHATELLERAULT	
<u>EXECUTION BUDGETAIRE 2025</u>	
Résultat administratif 2025	191 351,35
Excédent administratif 2025	191 351,35
<u>TABLEAU DE PASSAGE</u>	
Résultat administratif 2025	191 351,35
Reprise de provision administrative	-4 144,00
Congés payés non opposables aux financeurs	-28 213,52
Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	-85 673,73
RESULTAT COMPTABLE	73 320,10

ATRC DESCARTES	
<u>EXECUTION BUDGETAIRE 2025</u>	
Résultat administratif 2025	66 056,38
Excédent administratif 2025	66 056,38
<u>TABLEAU DE PASSAGE</u>	
Résultat administratif 2025	66 056,38
Couverture déficit CA 2023	27 914,52
RESULTAT COMPTABLE	93 970,90